



GUIDE DES RELATIONS D’AFFAIRES

PRODUCTEURS DES TERROIRS QUÉBÉCOIS

DÉTENEURS D’UN PERMIS ARTISANAL

Table des matières

Présentation	2
Pré-requis pour devenir un fournisseur à la SAQ	2
Nos portails électroniques	3
Soumettre une offre de nouveau produit à la SAQ	3
Échantillons sur demande	4
Paiement à l'expédition	4
Commande de produits	4
Transport	5
Conformité des produits	5
Modification au produit	5
Rapports des ventes	5
Autres informations importantes	6
Ressources	7

Présentation

Le *Guide des relations d'affaires destiné aux producteurs des terroirs québécois*, a été spécialement créé pour vous permettre de comprendre chacune des étapes qui doivent être franchies pour faire affaires avec la Société des alcools du Québec (ci-après appelée SAQ).

Vous y trouverez notamment les pré-requis pour devenir un fournisseur de la SAQ ainsi que les renseignements pertinents, les processus administratifs et les activités commerciales concernant la commercialisation de vos produits à la SAQ.

Pré-requis pour devenir un fournisseur de la SAQ

- **Obtenir un permis valide de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ)**

Le formulaire de demande de permis, ainsi que l'ensemble des lois et règlements se trouvent sur le site Internet www.racj.gouv.qc.ca. Si vous avez des questions, veuillez appeler au 514 873-4443.

Notez que la RACJ est une entité à part de la SAQ.

- **Lire les documents de base publiés en ligne**

Lire la [Politique d'achat et de mise en marché](#) ainsi que les [Principales modalités d'application](#) dans le portail électronique www.saq-b2b.com, sous l'onglet *Politique et normes*.

- **Différencier les types de produits**

Toutes les boissons alcooliques et tous les produits non alcooliques commercialisés par la SAQ sont des produits courants ou des produits de spécialité. À la SAQ, **les produits des terroirs sont considérés comme des produits de spécialité à leur introduction**. Après entente avec le fournisseur, dans la forme soumise par la SAQ et aux conditions convenues, votre produit pourrait être transféré au répertoire des produits courants.

- **Transiger avec la SAQ**

Pour transiger avec la SAQ, vous devez décider si vous désirez le faire directement ou si vous préférez mandater un agent pour vous représenter auprès de la SAQ à des fins spécifiques. Si vous choisissez la deuxième option, il vous faut remplir correctement le *Modèle de procuration (formulaire)* en ligne, dans www.saq-b2b.com sous l'onglet *Politique et Normes*, section *Procuration* et faire parvenir celui-ci à la SAQ.

Nos portails électroniques

La SAQ effectue toutes les transactions d'approvisionnement avec ses fournisseurs exclusivement sur des portails électroniques. Pour la gestion de vos produits, vous devez vous abonner à l'un ou l'autre des deux portails électroniques présentés ci-dessous :

- www.saq-b2b.com

Ce portail électronique est sans frais d'abonnement et conçu pour transiger strictement avec la SAQ. C'est l'endroit pour y retrouver les dernières nouvelles de la Division de la commercialisation. Ce site contient notamment, les capsules d'information sur les sujets de l'heure ainsi que les diverses règles administratives. Il est accessible à tous les partenaires d'affaires actuels ou futurs.

Pour vous abonner, vous devez accéder au portail électronique www.saq-b2b.com et sélectionner l'onglet *S'abonner*.

Ce compte **temporaire**, ouvert en ligne, ne sert qu'à soumettre vos offres. Si votre produit est accepté, la SAQ vous créera un **compte de gestion** qui vous permettra de faire le suivi des commandes et des offres de nouveaux produits.

- www.globalwinespirits.com

Le portail de Global Wine & Spirits (ci-après appelé **GWS**) exige des **frais annuels** pour l'abonnement et se différencie du site www.saq-b2b.com par le fait qu'il est une vitrine internationale pour vos produits où d'autres acheteurs que la SAQ peuvent choisir vos produits. Si vous avez des questions, veuillez appeler au 450 449-8721.

Soumettre une offre de nouveau produit à la SAQ

Il vous est possible de soumettre vos nouveaux produits des terroirs québécois lors de différentes occasions qui sont toutes annoncées exclusivement dans le site Internet www.saq-b2b.com :

- Appel d'offres - Produits des terroirs québécois (plages déterminées par la SAQ)
- Appel d'offres de produits courants

Pour soumettre votre offre, accédez à votre compte utilisateur, sur le portail auquel vous êtes abonnés (SAQ-B2B ou GWS) :

- Sélectionnez l'onglet *Appels d'offres*, puis l'appel d'offres dans lequel vous désirez soumettre le produit;
- Cliquez sur le lien *Ajouter une offre* positionné à la fin de l'appel d'offres;
- Les produits présentés devront répondre aux critères spécifiques inscrits à l'appel d'offre.

- **SAQ Dépôt**

Les invitations pour cette bannière sont déposées sur le site Internet PromoPunch (voir description de PromoPunch, sous la section *Autres informations importantes*), à l'adresse <http://awx.saq.qc.ca/Promopunch2>. Ces invitations comprennent les critères de sélection, les modalités de soumission des offres de produits ainsi que les procédures d'envoi des produits.

- **SAQ Alimentation**

Les produits ayant un taux d'alcool de 7% et moins peuvent être livrés directement au détaillant.

Pour les produits ayant un taux d'alcool supérieur à 7 % (avec un permis industriel), ceux-ci doivent passer par la SAQ avec une entente d'entreposage.

Échantillons sur demande

Si votre produit est retenu, des échantillons seront demandés pour dégustation et analyse du produit. Celui-ci devra rencontrer certains critères dont une note de passage et être conforme aux normes chimiques de la SAQ.

Paiement à l'expédition

La SAQ vous suggère d'adhérer au paiement à l'expédition. Cela vous donnera, entre autres, la possibilité d'établir vous-même la quantité de caisses à envoyer aux entrepôts de la SAQ et vous donnera l'avantage de connaître vos ventes du mois et par extension, vos inventaires résiduels.

La validation de la marchandise vendue et invendue au cours de l'année se fait au printemps de chaque année. À partir de ce moment, les stocks restants aux entrepôts, s'ils sont de moins de 3 périodes de ventes, seront conservés dans les entrepôts de la SAQ; il n'y aura pas de retour de stock. Par contre, si vos stocks dépassent 3 périodes de ventes, ils vous seront retournés, sans frais, et vous pourrez en disposer à votre convenance. La SAQ pourra ainsi se réapprovisionner à nouveau.

Pour plus d'information et pour adhérer au programme, veuillez communiquer avec André Caron au 514 254-6000, poste 6478.

Commande de produits

Lorsqu'une commande sera émise, elle vous sera communiquée par le biais de votre **compte de gestion**. Il vous faudra obligatoirement valider l'information qui y sera inscrite.

Transport

Deux types de commande existent : normale et urgente. La première aura une date de livraison plus loin dans le futur alors que la seconde aura une livraison la semaine suivante. Une communication écrite devra être envoyée au Service des transports au maximum le jeudi après-midi pour un enlèvement la semaine suivante. Il est important de bien conditionner les marchandises expédiées en fonction des standards exigés par la SAQ (respect de la palettisation). Vous pouvez obtenir de l'information à ce sujet à l'adresse transportcontinental@saq.qc.ca.

Conformité des produits

Il est de votre responsabilité de toujours vous assurer de la conformité de vos produits. Advenant le cas où votre produit serait retiré, des frais pourraient s'appliquer. Pour de plus amples renseignements, prenez connaissance des documents déposés sous l'onglet *Gestion de la qualité* du site www.saq-b2b.com

Modification au produit

Tout changement affectant votre produit (nombre d'unités par caisse – UVC, étiquette, nom du produit, cépage, millésime, prix fournisseur à la caisse, etc.) doit nous être acheminé afin d'obtenir l'approbation de la SAQ. Voici la marche à suivre :

- Produits de spécialité : vous devez remplir une offre de reconduction en accédant à votre compte par B2B ou GWS.
- Produits courants : veuillez faire parvenir votre demande de changement à la boîte courriel selectiondesproduits@saq.qc.ca en nous envoyons le visuel de votre étiquette.

Important! Prenez note qu'un changement de format (ml ou l) de votre produit fera en sorte que celui-ci sera considéré comme nouveau. Une nouvelle offre de produit devra donc être soumise.

Rapports de ventes



Le service d'information commerciale de la SAQ est accessible par l'un ou l'autre des deux portails électroniques mentionnés précédemment. Moyennant des frais d'abonnement annuel, vous y trouverez l'information commerciale relative aux activités de la SAQ (ventes, inventaires et commandes en cours). La liste des services offerts est disponible sur www.saq-b2b.com.

Il est possible de consulter les renseignements en ligne ou de les télécharger pour des fins de traitement à l'intérieur de votre entreprise. Les rapports de ventes, par période, sont également disponibles, sans frais, au siège social de la SAQ, sis au 905 avenue De Lorimier, à Montréal. Si vous avez des questions, veuillez appeler au 450 449-8721.

Autres informations importantes

- **PromoPunch**

L'équipe dynamique de *PromoPunch* est là pour vous conseiller, vous guider et vous soutenir lors de vos investissements dans le ou les programmes promotionnels qui mettront en valeur vos produits dans notre réseau de plus de 400 succursales et nos différents magazines. Leur vaste gamme de promotions vous permettra de faire des investissements à la pièce en tout temps! Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler au 514 254-6000, poste 5415.

- **Attestation de conformité d'origine canadienne de vos produits**

Afin de bénéficier de l'exonération des droits d'accise concernant le vin entièrement canadien, la SAQ vous demande de remplir une *Attestation de conformité d'origine canadienne*. Ce document est disponible sur le portail électronique www.saq-b2b.com, sous l'onglet *Politique et Normes*, section *Information générale*.

Pour connaître les conditions d'admissibilité à l'exonération pour le vin, veuillez vous référer à la publication EDN-15 : *Renseignements supplémentaires visant l'exonération des droits d'accise sur le vin entièrement canadien*, en visitant le site Internet de l'ARC à l'adresse : www.cra-arc.gc.ca/menu/EXAN-f.html

Nous vous rappelons que cette attestation vous permettra, notamment, de bénéficier d'une baisse liée au prix de vente au détail de votre produit.

- **Modification de vos coordonnées**

Toute modification à votre raison sociale ou à vos coordonnées doit être acheminée à l'adresse fournisseur.amm@saq.qc.ca. Le cas échéant, vous devrez nous faire parvenir une nouvelle procuration pour votre agent.

- **Planographie (gestion de l'espace)**

La planographie est la représentation graphique des produits en tablette dans la succursale. Seuls, les produits courants commercialisés à la SAQ sont positionnés selon un plannogramme précis. Quatre (4) panneaux sont disponibles pour les produits des terroirs :

- Vins blancs
- Vins rouges
- Vins de glace
- Cidres du Québec

- **Changement de prix**

Pour les changements de prix des **produits de spécialité**, vous devez remplir une offre de reconduction en accédant à votre compte de gestion.

Pour les **produits courants**, les demandes de changement de prix s'effectuent aux pages inscrites sur *le Calendrier de demandes de changement de prix*, disponible dans le site www.saq-b2b.com. Voici la marche à suivre :

- Accédez à votre compte SAQ-B2B ou GWS;
- Sélectionnez la page « Mes produits »;
- Sélectionnez « Créer une nouvelle demande » dans le module « Changement de prix »;
- Trouvez et sélectionnez le produit faisant l'objet de la demande de changement de prix;
- Complétez et soumettez la demande.

Votre changement de prix doit être approuvé avant que vous puissiez le mettre en application lors d'une nouvelle commande.

- **SAQ.com : www.saq.com**

Le site Internet www.saq.com est l'endroit idéal pour vous informer sur la SAQ. La liste des produits des terroirs y est facilement accessible avec le module Recherche avancée. Une variété d'information pertinente est disponible sous les onglets *Nos suggestions (Terroirs d'ici)* et *Parlons vins et alcools (Terroirs du Québec)*.

Ressources

Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)

514 254-2711 // sara@saq.qc.ca

Développement des clientèles externes – André Caron

514 254-6000, poste 6478 // andre.caron@saq.qc.ca

Gestion de la qualité SAQ

514 254-6000, poste 6149 // qualite.info@saq.qc.ca

Programmes commerciaux – PromoPunch

514 254-6000, poste 5415 // promopunch@saq.qc.ca

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ)

514 873-4443 // www.racj.gouv.qc.ca

Portails électroniques

SAQ-B2B : 514 254-2711 // www.saq-b2b.com

Global Wine & Spirits (GWS) : 450 449-8721 // www.globalwinespirits.com